

**Procédures**  
**Mesures de sécurité et d'encadrement**  
*École Mgr Charbonneau*  
2019-2020

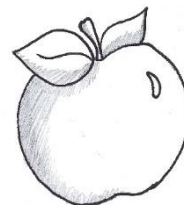
**Légende**

▸ Élèves

❖ Parents

**1.1 Dîner et politique alimentaire**

- Je m'assois calmement à ma place et je mange mon repas.
- Je n'apporte que des contenants **en plastique** conçus pour le micro-ondes et bien identifiés.
- Je lève la main si j'ai besoin d'aide.
- Si je désire quitter l'école sur l'heure du dîner, j'apporte un billet signé par mes parents au secrétariat dès mon arrivée.
- J'apporte une collation santé et un repas équilibré.
- Je **n'apporte pas** à l'école de :
  - gomme à mâcher
  - friandises / croustilles / chocolats
  - boissons gazeuses ou énergisantes
  - aliments contenant des arachides ou des noix
- ❖ L'école offre un service de surveillance midi pour les parents qui le désirent. Les frais de ce service sont établis par le conseil d'établissement et sont payables aux dates prévues (annexe 1).
- ❖ La direction se réserve le droit d'enlever le privilège de dîner à l'école pour tous les écarts de comportements.



**1.2 Prise d'un médicament**

- ❖ Aucune médication ne peut être administrée aux enfants par le personnel de l'école. Tout médicament non prescrit (ex. : Tylenol, pastilles, sirop, etc.) est interdit à l'école.
- ❖ Pour qu'un membre du personnel puisse administrer un médicament à un enfant, le parent doit obligatoirement remplir le formulaire prévu à cet effet (annexe 2).

### 1.3 Code d'éthique

- Je m'adresse au personnel de l'école en disant Madame ou Monsieur.
- ❖ Le personnel de l'école est disponible pour rencontrer les parents sur rendez-vous.

### 1.4 Déplacement



- Au son de la cloche, j'entre calmement en rang par la porte qui m'est assignée.
- Lorsque je suis à mon casier, je suis calme et je fais tout ce qu'il faut pour être rapidement prêt(e) à entrer en classe.
- Pendant les heures de classe, je circule en silence.
- Je sors de l'école par les endroits qui me sont assignés.
- En aucun temps, je n'ouvre la porte à un adulte qui se présente à l'école. Les adultes de l'école le feront.
- Il est strictement défendu aux visiteurs de circuler dans l'école et dans la cour sans d'abord se présenter au secrétariat pour obtenir un laissez-passer.

### 1.4 Utilisation des technologies de l'information et de la communication

- Afin de pouvoir utiliser les technologies de l'information et de la communication disponibles à l'école, je dois lire et signer le contrat TIC (annexe 3).
- ❖ Lire et signer le contrat pour la prise de photos ou de vidéos d'élèves (annexe 4).



## 1.5 Code vestimentaire

- Je porte des vêtements appropriés à une maison d'éducation.
- Je porte des chaussures différentes à l'intérieur et à l'extérieur afin de contribuer à la propreté de l'école.
- Je porte des vêtements adéquats selon la température extérieure.
- Je ne porte pas de :

- vêtements à caractère violent
- chandails ou camisoles trop courts dénudant le dos ou le ventre
- chandails ou camisoles ne couvrant pas les bretelles du soutien-gorge
- casquette, chapeau ou tuque sont interdits en classe à moins qu'un privilège n'ait été accordé
- jupes, jeans troués ou shorts trop courts (doivent arriver à mi-cuisses)



## 1.6 La cour de l'école

### Procédures générales

- J'enlève mes patins à roues alignées ou je descends de ma bicyclette avant d'entrer dans la cour de l'école.
- Je transporte ma trottinette repliée ou ma planche à roulettes de façon sécuritaire dans la cour de l'école.
- Je joue de façon sécuritaire dans les modules.
- Le jeu dans les structures est interdit dès l'arrivée du gel au sol.
- Je ne peux pas jouer dans les modules si je porte des gants ou des mitaines.
- Je respecte les aires de jeux qui me sont assignées selon mon niveau scolaire ainsi que les règles qui s'y appliquent

★petite cour : Les maternelles s'amuse dans la petite cour et les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année peuvent se joindre à eux.

★grande cour : Seuls les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année se côtoient dans la grande cour.



**Petite cour :**

- › Je respecte les règles pour chacun des modules suivants :
  - › **Module glissade :**
    - › Je glisse sur les fesses, les pieds devant.
    - › Je ne joue pas à des jeux de poursuite.
  - › **Module à anneaux :**
    - › Un enfant à la fois.
    - › J'attends mon tour au bas de l'échelle.
    - › Je commence à droite.
  - › **Module-araignée :**
    - › Trois enfants à la fois.
  - › **Module bateau :**
    - › Deux enfants à la fois dans la cheminée noire.
    - › Je ne me tiens pas debout sur les poteaux rouges.
  - › **Paniers de basketball :**
    - › Je fais le rang pour lancer au panier.
    - › Je fais deux lancers lorsque c'est mon tour.
    - › J'utilise un ballon mousse pour lancer dans les paniers de couleur rouge, bleu et jaune.
- › Je ne joue pas sur les supports à bicyclette.
- › La plate-forme de bois sert uniquement à la présentation de spectacles.

**Grande cour :**

- › Pour des raisons de sécurité, le football est interdit. Seul le lancer du ballon de football est accepté.
- › Je joue au soccer sur les surfaces prévues à cet effet (terrains de soccer).



## 1.7 Fréquentation scolaire

### Pour les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde

- Je peux entrer sur la cour à partir de : → 7 h 45 le matin → 13 h 05 le midi
- \* **Les jours de pluie ou de grands froids, les élèves pourront entrer dans l'école à ces mêmes heures.** Les élèves qui arrivent après 8h00 et qui ratent la prise des rangs doivent passer par la porte principale (secrétariat), car la porte du bout sera verrouillée. Toujours dans un souci de sécurité et de bon fonctionnement.
- À la fin des classes, je ne flâne pas autour de l'école et je quitte les lieux sans passer par le stationnement.
- Je ne peux pas jouer dans la cour après l'école durant les heures du service de garde (de 15 h 05 à 17 h 30).

### Pour tous les élèves

Si vous devez venir chercher votre enfant à la fin des classes, il faut attendre que l'autobus soit passé pour entrer dans l'école (aux environs de 15h15). Nous souhaitons éviter une congestion dans le corridor et assurer des départs sécuritaires et supervisés au service de garde. Si urgence, s.v.p. aviser le secrétariat avant 15h05 et votre enfant sortira à 15h05 au même moment que tous les élèves qui quittent immédiatement après la cloche pour la maison.

- Les heures de classe sont :
    - 8h00 à 11h55
    - 13 h 15 à 15 h 05
  - Les heures d'ouverture du secrétariat lors des journées de classe sont :
    - 7h45 à 12h00
    - 13h15 à 15h15
- \*Veuillez noter que lors des journées pédagogiques, la secrétaire débute à 8h00.

#### **IMPORTANT ABSENCES :**

- ❖ Les parents doivent motiver l'absence de leur enfant le plus tôt possible en laissant un message au secrétariat (819) 281-5333, SUR LE PORTAIL-PARENT ou par courriel à l'adresse : [eco026@cscv.qc.ca](mailto:eco026@cscv.qc.ca).
- Je ne quitte jamais l'école durant les heures de classe sans permission.

❖ Aucun enfant fiévreux ou malade ne sera accepté à l'école.

**IMPORTANT RETARD :** Le parent de l'enfant en retard DORÉNAVANT DEVRA ENTRER signer le registre de retard au secrétariat. Prévoir le temps pour le faire. Il ne sera pas accepté que vous laissiez votre enfant en retard entrer seul.

- ❖ La ponctualité est une valeur à développer, les retards dérangent les apprentissages.



## Les interdits



### ▸ Je n'apporte pas à l'école :

des appareils électroniques (ex. : iPad, iPod, appareil photo, cellulaire, etc.) sauf pour une activité spéciale. Cette dernière doit faire l'objet d'une autorisation écrite par l'adulte responsable de l'activité.

des jeux ou des jouets à caractère violent.

des parfums ou des déodorants en aérosol.

de petits objets/cartes à collectionner ou à échanger.

des objets qui compromettent ma sécurité ou celle des autres (ex. : couteau, canif, etc.)

\*Ces objets seront immédiatement confisqués pour une période indéterminée et remis aux parents par la suite.

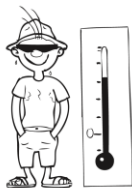
▸ Toute manifestation amoureuse est interdite.

## La température



La direction de l'école observe les recommandations de l'agence de développement de réseaux locaux et de services de santé et de services sociaux pour éviter les risques d'engelure sur les parties exposées au froid. Les sorties des élèves à l'extérieur se maintiennent jusqu'à une température de  $-20^{\circ}$ . Des températures de  $-21^{\circ}$  à  $-24^{\circ}$  avec des vents moyens permettent des courtes périodes d'exposition de 10 à 15 minutes. Une température de  $-25^{\circ}$  annule les sorties à l'extérieur.

La direction de l'école observe les recommandations de l'agence de santé lors d'une période de chaleur accablante. Toutes les mesures nécessaires sont mises en places par la direction ou une personne mandatée afin d'éviter des malaises causés par une vague de chaleur :



- effectuer des rappels de boire beaucoup d'eau, autant pour les enfants que pour les adultes, même quand on ne ressent pas la soif ;
- prévoir des rafraîchissements (bouteilles d'eau, jeux d'eau près de l'école, etc.) ;
- adapter le rythme des activités et prévoir une animation appropriée ;
- s'assurer que les élèves et les membres du personnel ont accès à des zones d'ombre suffisantes en cas de sorties à l'extérieur ;
- réduire les sources de chaleur pouvant faire augmenter la température.

**Procédures**  
**Mesures de sécurité et d'encadrement**  
*École Mgr Charbonneau*  
**2019-2020**

1- Nous avons pris connaissance du document des règles de conduite et des mesures de sécurité pour 2019-2020.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

2- Nous avons pris connaissance de la règle concernant les appareils électroniques dans la section LES INTERDITS.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

*Merci de Signer*



## Annexe 1

# Surveillance-midi

## ÉCOLE MGR CHARBONNEAU

L'École Mgr Charbonneau offre un service de surveillance-midi où les élèves participent à diverses activités sous la supervision d'adultes, dans un cadre sécuritaire.

L'inscription à ce service s'effectue à la rentrée scolaire.

Le service de surveillance-midi constitue un service qui doit s'autofinancer et qui ne reçoit aucun support financier en provenance du ministère de l'Éducation ou de la commission scolaire.

Les coûts associés à ce service sont déterminés selon le nombre d'inscriptions.

**Les montants associés à ce service doivent être acquittés au plus tard en date du vendredi 7 février 2020.** Selon les situations, certains parents pourraient convenir de l'étalement du paiement en communiquant, et en prenant entente, avec la direction de l'école. Tout solde non payé sera reporté l'année suivante.

**En cas de non-paiement, l'école mettra fin au service après en avoir avisé les parents.**

Toute somme due pour un service rendu, et ce qu'il soit dans l'année courante ou des années scolaires antérieures devra être acquittée. Le non-paiement pourrait entraîner la non-participation aux autres services facultatifs (ex : photo scolaire, sortie récréative, etc.) qui seront offerts en cours d'année.

Ultimement, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se réserve le droit d'entreprendre toutes procédures judiciaires afin de recouvrer les sommes dues.

La direction de l'école Mgr Charbonneau





Annexe 2

Formulaire d'autorisation d'administration de  
médicaments prescrits à l'école

ÉCOLE MGR CHARBONNEAU

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone : Domicile : ( ) \_\_\_\_\_ Bureau : ( ) \_\_\_\_\_

Cellulaire : ( ) \_\_\_\_\_



PRESCRIPTION MÉDICALE

NOM DU MÉDICAMENT	POSOLOGIE (DOSAGE) ET MODE D'EMPLOI
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Date : \_\_\_\_\_ Nom du médecin : \_\_\_\_\_



ENTENTE ÉCOLE/FAMILLE

J'autorise l'école à distribuer à mon enfant le ou les médicaments prescrits par le médecin ci-haut mentionné.

Durée de la demande : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

NOTE : Les médicaments devront être entreposés selon les modalités prescrites dans les directives d'administration des médicaments à l'école  
Mgr Charbonneau



## Annexe 3

# Contrat d'utilisation d'internet

## ÉCOLE MGR CHARBONNEAU

L'Internet peut être considéré comme une source essentielle d'information sur une foule de sujets. Par conséquent, on peut trouver des textes, des effets sonores, des photographies, des cartes et des enregistrements visuels de toutes sortes.

Pour avoir le privilège d'utiliser l'Internet, tu dois respecter certains règlements de base :

1. Tu dois avoir la permission de l'adulte qui te supervise pour envoyer du courrier électronique et t'assurer de toujours utiliser un langage approprié.
2. Tu ne peux accéder qu'aux sites dont le contenu est approprié et approuvé par l'adulte qui te supervise. Avant de visiter un autre site ou bien pour utiliser un outil de recherche, tu t'assures d'en avoir la permission.
3. Si toutefois tu découvres de l'information qui n'est pas appropriée, tu dois en aviser immédiatement la personne responsable de ta supervision.
4. Tu dois utiliser adéquatement le matériel et le réseau informatique de la C.S.C.V.
5. Tu ne peux pas utiliser les réseaux sociaux ainsi que les sites de clavardage sauf si ces derniers sont autorisés par la personne responsable de ta supervision.

J'ai pris connaissance du contrat d'utilisation auquel est soumis mon enfant, je m'engage à collaborer avec l'école et j'accepte que mon enfant utilise les ressources informatiques, dont Internet. Cet accord est valide pour l'année scolaire **2019-2020** pour les moments pendant les heures de classe et les heures passées au service de garde.

Je comprends que le non-respect du contrat peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la perte du privilège d'utiliser les ressources informatiques.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



## Contrat de photographies et de vidéos d'élèves

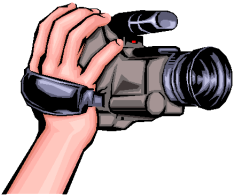
### ÉCOLE MGR CHARBONNEAU

Nous **acceptons** que notre enfant \_\_\_\_\_,  
dans la classe de \_\_\_\_\_ soit photographié ou filmé.  
Les photos et vidéos pourront être diffusées publiquement sur les plates-  
formes suivantes :

Cochez celle(s) permise(s) :



- Site Internet de l'école (non sécurisé)
- Médias locaux (ex. : journal Le Droit, la TVC Basse-Lièvre, etc.)
- Communications à la maison



Signature du parent : \_\_\_\_\_

*Merci de Signer!* 

Cet accord est valide pour l'année scolaire 2019-2020 pour les moments  
pendant les heures de classe **et** les heures passées au service de garde.

.....

Refus



- Nous **refusons** en totalité la diffusion de photos ou de vidéos de notre  
enfant sauf sur les murs à l'intérieur de l'école

Signature du parent : \_\_\_\_\_

*Merci de Signer!* 